



## Le Référé administratif marche bien?

Par **Narted1**, le **09/07/2012 à 16:10**

Bonjour,

Je viens vers vous suite à une invalidation de mon permis de conduire, pour savoir si la demande Référé est une pratique qui aboutie bien et dans quelle condition?

Merci d'avance de vos réponse.

Par **razor2**, le **09/07/2012 à 19:19**

Bonjour, c'est une demande qui aboutit si vous avez des "billes" pour cela, à savoir que vous pouvez justifier que la perte de votre permis, à court terme, vous cause un préjudice "important", et que sur le fond, la perte des points ayant conduit à l'invalidation de votre permis résulte d'une faute administrative de l'Etat qu'il vous appartiendra de démontrer.

Par **Narted1**, le **09/07/2012 à 19:33**

Bonjour et merci.

Concernant la justification, la perte de mon emploi du à mon activité professionnel qui nécessite des déplacements. Par contre pour la faute administrative ça sera plus difficile à voir avec un avocat peut être de ce coté la, par contre je n'ai jamais reçus la lettre 48 SI peut être que ça peu jouer à voir...

J'oubliais, j'ai contacté un avocat qui me propose de lancer une procédure qui prendra environ 1 an et demi et de aire la demande de référé etc... Mais si la demande de référé échoue je suis bloqué le temps de la procédure?

Par **razor2**, le **10/07/2012 à 10:23**

Si la demande de référé échoue, oui, vous ne pourrez pas conduire le temps de la procédure....